

DÉPARTEMENT
VAL D'OISE
COMMUNE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



ARRETE N° 2025 / 171.....

**COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR) :
COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Le Maire de Pontoise,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L 631-3 et D 631-5,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine,

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables

Vu le décret n° 2021-881 du 30 juin 2021 modifiant l'article D 631-5 du code du patrimoine relatif à la commission locale des sites patrimoniaux remarquables,

Vu le Site Patrimonial Remarquable de la commune de Pontoise approuvé le 20 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2021 qui désigne les membres élus de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR),

Vu l'arrêté municipal n°462/2021 en date du 22 décembre 2021 qui fixe la composition des membres de la CLSPR,

Vu l'avis favorable du Préfet émis par courrier en date du 17 mars 2025, sur la nouvelle proposition de liste des membres de la CLSPR,

Considérant qu'il convient de respecter l'ensemble des règles régissant la composition de la CLSPR avec désignation de ses membres au sein de différents collèges, les représentants d'associations et les personnalités qualifiées devant être désignés par le Maire après avis du Préfet,

Considérant que la CLSPR peut être consultée lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification du SPR, ainsi que pour la mise en œuvre et le suivi des règles applicables au SPR, ou bien encore pour toutes demandes de travaux lorsque cela est nécessaire,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser la composition de la CLSPR fixée par arrêté municipal n°462/2021 en date du 22 décembre 2021, en désignant notamment de nouveaux

membres pour certaines associations pour la protection, la promotion et la mise en valeur du patrimoine et pour certaines personnalités qualifiées,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté municipal n°462/2021 en date du 22 décembre 2021 est abrogé.

Article 2 : La Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) est composée comme suit :

5 Membres de droit	
Présidente de la CLSPR : Madame Stéphanie VON EUW, Maire de Pontoise	
Un représentant de la Commune ci-après désigné : Monsieur Robert DUPÂQUIER, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, de la Protection et de la Valorisation du Patrimoine	
Le Préfet du Val d'Oise ou son représentant	
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant	
L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant	
4 Membres désignés par délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2021 : Elus	
Titulaires	Suppléants
Madame CABARRUS, Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne	Madame KALNIN, Conseillère municipale déléguée à la pédagogie des actions environnementales
Madame MOAL, Adjointe à la Mobilité et à la Transition écologique	Monsieur GUERY, Adjoint chargé des grands travaux, de l'aménagement urbain et de la voirie
Madame LEFEBVRE, Conseillère municipale déléguée au tourisme, au jumelage et aux relations internationales	Madame ALVES PINTO, Conseillère municipale déléguée à la coordination avec l'agglomération de Cergy-Pontoise
Monsieur SEIMBILLE, Conseiller municipal	Monsieur BOMMENEL, Conseiller municipal
4 Membres ci-après désignés : Associations pour la protection, la promotion et la mise en valeur du patrimoine	
Titulaires	Suppléants
Monsieur BICHERON, Architecte-conseiller, Directeur du CAUE 95	Madame NACERI, Paysagiste-conseiller, CAUE 95
Monsieur LEGRAND, délégué départemental de la Fondation du patrimoine	Madame DOUMENC, délégué départemental adjoint de la Fondation du Patrimoine
Madame BOULANGER-MOUFLETTE, Présidente des Amis du Vexin français	Madame DE MEAUX, Amis du Vexin français
Monsieur BATAIS, délégué départemental Vieilles Maisons françaises	Madame LARDY, Vieilles Maisons françaises
4 Membres ci-après désignés : Personnalités qualifiées	
Titulaires	Suppléants
Madame MOTTES, Cheffe de département Sites et Paysages, DRIEAT	Madame RAMBAUD, Cheffe du Service Nature et Paysage, DRIEAT
Monsieur PESSON, Architecte-conseil Ville	Madame MUS, Historienne de l'architecture

Madame NOUI , Architecte, AMI studio	Madame FONTAINE , Architecte, AMI studio
Madame BENEDETTI , Directrice, EVEN CONSEIL	Madame OLIVERI , Directrice d'études, EVEN CONSEIL

Article 3 : DIT que le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4 : DIT que la Direction Générale des Services de la Ville et Monsieur le Préfet du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pontoise, le **21 MARS 2025**

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le **21 MARS 2025**
Pour le Maire et par délégation

- Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification pour les personnes intéressées, ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir



Le Maire

Madame Stéphanie VON EUW